



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ours

Question écrite n° 14004

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la régression des effectifs de l'ours brun. Un plan ours a été mis en place en 1984 afin d'assurer la survie dans les Pyrénées françaises d'une espèce gravement menacée. Cependant, sans doute imparfaitement appliquée, ce plan ne permettra pas la pérennité des ours bruns, dans les conditions actuelles. Elle lui demande quelles actions il entend poursuivre, soit au travers d'aides directes de l'Etat, soit au travers de l'Office national de la chasse pour assurer une réelle protection des ours bruns.

Texte de la réponse

Reponse. - La population d'ours bruns vivant en liberté dans les Pyrénées s'était réduite au point que sa survie était menacée. Pour tenter d'enrayer cette réduction, et de permettre une restauration de la population, un ensemble de mesures avait été mis en œuvre en 1984. Ces mesures étaient destinées pour l'essentiel à éviter que ne s'aggrave le dérangement de l'ours, en adaptant particulièrement les aménagements forestiers ou pastoraux et les activités humaines les plus perturbants. Ce programme a porté des fruits. Les mesures prises et les moyens financiers mis en œuvre ont permis, par exemple, d'éviter la création de nouvelles pistes et routes forestières en zone sensible. Malgré ces efforts, on constate effectivement que la population ursine reste à un niveau très critique. C'est pourquoi il est prévu d'accentuer les efforts de l'Etat pour sa protection. Une récente note d'orientation a été adressée pour cela aux préfets des départements concernés. Ainsi, outre un renforcement des mesures antérieures, sera mis en œuvre dès 1989 un nourrissage artificiel qui devrait, au vu de l'expérience dans d'autres pays d'Europe, accroître la démographie de la population d'ours pyrénéenne. L'ensemble de ce dispositif ne trouve son efficacité que grâce à l'accord et au soutien des communes concernées. Plusieurs d'entre elles se sont déjà engagées dans des actions très positives dans la gestion de leurs forêts communales et la fermeture de routes et pistes existantes. L'ensemble des mesures de protection de l'ours des Pyrénées s'intègre dans la récente résolution du Conseil des Communautés économiques européennes relative à la sauvegarde de l'ours brun qui vise à lancer un programme d'action d'urgence sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et plus précisément la France et l'Espagne, comprenant des actions en faveur du développement socio-économique des populations rurales concernées. Des actions de prévention ou de compensation des dégâts et des actions de nourrissage pourront également être encouragées. Enfin, la commission est invitée à centrer ses efforts sur la mise en place d'un réseau cohérent de réserves ou de zones de protection spéciale.

Données clés

Auteur : [Mme Dieulangard Marie-Madeleine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14004

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2509